

COMMUNIQUÉ

Olivier FALORNI

Député de la Charente-Maritime

Membre de la Commission du
Développement durable et de
l'Aménagement du territoire

Membre titulaire du
conseil d'administration du
Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres

Membre de la
Commission supérieure du
Crédit Maritime Mutuel

Conseiller municipal

TVA DES CENTRES EQUESTRES : LE DEPUTE INTERPELLE LE GOUVERNEMENT

Le Député de la Charente-Maritime, Olivier FALORNI, a interpellé le Ministre de l'Economie et des Finances par le biais d'une question écrite au Journal Officiel sur l'augmentation du taux de TVA dans la filière équine.

En effet, pour se mettre en conformité avec Bruxelles et les injonctions de la Commission européenne, la France a décidé de l'application **au 1^{er} janvier prochain du taux de 20 % de TVA**, soit une augmentation de 13 points.

La 3^{ème} fédération sportive de France va être durement touchée. Bénéficiant jusqu'à présent d'un taux de TVA réduit représentant une bouffée d'air, les centres équestres avaient réalisé des investissements qu'ils doivent malgré tout continuer de rembourser et surtout pouvaient proposer des prix plus attractifs rendant ainsi ce loisir moins élitiste.

C'est ainsi tout un secteur qui va se retrouver fragilisé, des structures et des emplois menacés.

Il demande que le « *Gouvernement prenne des mesures pour préserver le taux de TVA et protéger cette filière.* »